

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

2023/082

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

**Arrêté portant délégation de signature aux Responsables des services communautaires
de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin**

Le Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Vu la directive n° 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 CGCT,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 212-1,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 7 juillet 2020 portant délégation au Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 07 juillet 2020, modifiée, portant délégation au Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Vu les arrêtés portant délégation de fonction et de signature du Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin aux Vice-Présidents et Conseillers délégués de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Vu le contrat DRH/2022/024 du 18 mai 2022 portant recrutement de **Monsieur Michael SURELLE** à compter du 08 août 2022 au sein des services de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin pour exercer les fonctions de Directeur des affaires juridiques,

Vu l'arrêté 2023/088 du 28 février 2023 portant délégation de fonction et de signature du Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin à **Monsieur Jean LETOQUART**, 14^{ème} Vice-Président

Vu l'arrêté n° 2023/083 du 28 février 2023 portant délégation de signature du Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin à **Madame Marie-Francine FRANCOIS**, Directrice générale des services,

Considérant qu'il y a lieu de préciser les délégations de signature accordées par le Président aux Responsables des services communautaires pour permettre une bonne administration de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

ARRETE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Monsieur Michael SURELLE**, Directeur des affaires juridiques de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, en ce qui concerne les actes à prendre dans le domaine suivant :

⇒ **Marchés publics et procédures d'achat**

Dans le champ de cette délégation, **Monsieur Michael SURELLE**, assumera les fonctions suivantes :

- la signature, s'agissant des marchés publics quel que soient leur objet et leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des demandes de précision d'offres, des demandes de justification en cas d'offre anormalement basse, des courriers informant le ou les candidats dont la candidature ou l'offre a été retenue par le pouvoir adjudicateur ou par la Commission d'appel d'offres, des courriers informant le ou les candidats dont la candidature ou l'offre n'a pas été retenue par le pouvoir adjudicateur ou par la Commission d'appel d'offres, des réponses aux demandes de motifs détaillés, des décisions déclarant la procédure sans suite, des certificats de cessibilité de marché, des actes de sous-traitance, des réponses aux demandes de communication de marchés et, le cas échéant, la certification du caractère exécutoire des actes correspondants,
- la signature, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des devis et des bons de commandes d'un montant inférieur à 400 € TTC dans le cadre des achats de fournitures et de services de faible montant non couverts par un marché existant actif et la certification du caractère exécutoire des actes correspondants.

⇒ **Concession au sens des articles L1121-1 à L1121-4 du Code de la commande publique**

Dans le champ de cette délégation, **Monsieur Michael SURELLE**, assumera les fonctions suivantes :

- la signature des actes de procédure se rapportant à la passation des contrats de concession

Article 2 : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Monsieur Michael SURELLE**, Directeur des affaires juridiques de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, en cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Marie-Francine FRANCOIS**, Directrice générale des services :

⇒ **Marchés publics et procédures d'achat**

Dans le champ de cette délégation, **Monsieur Michael SURELLE**, assumera les fonctions suivantes :

- la signature, s'agissant des marchés publics de fournitures et de services, y compris de maîtrise d'œuvre, issus des procédures d'achat pour lesquelles la valeur estimée du besoin est inférieure ou égale au seuil fixé au c) de l'article 4 de la directive n° 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des pièces contractuelles, des mises au point, des décisions de

de non reconduction de marché et la certification du caractère exécutoire des actes correspondants,

- la signature, s'agissant des marchés publics de fournitures et de services, quel que soit leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des ordres de service, des décisions de poursuivre, d'affermissement de tranche optionnelle, d'application de pénalités et des bons de commande d'exécution de ces marchés et la certification du caractère exécutoire des actes correspondants,
- la signature, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des devis et des bons de commandes d'un montant supérieur ou égal à 400 € TTC dans le cadre des achats de fournitures et de services de faible montant non couverts par un marché existant actif et la certification du caractère exécutoire des actes correspondants,

⇒ Affaires immobilières et patrimoine

Dans le champ de cette délégation, **Monsieur Michael SURELLE**, assumera les fonctions suivantes :

- la signature des correspondances courantes, attestations diverses, actes préparatoires et d'exécution associés aux affaires immobilières et au patrimoine
- la signature des demandes de certificats et attestations d'urbanisme dans le cadre des acquisitions ou aliénations immobilières et, plus généralement, pour l'établissement des actes authentiques ou sous seing privé relatifs à la gestion du patrimoine ainsi que la signature de tout courrier relatif à ces actes et documents,
- la signature des conventions d'occupation et des autorisations d'occupation temporaire,
- la signature des documents relatifs aux mouvements cadastraux tels que division ou fusion de parcelles ainsi que les plans de bornage et d'arpentage,
- la signature de tous courriers entrant dans le cadre d'une négociation immobilière en vue d'obtenir un accord sur la chose et sur le prix principal, sur les indemnités principales ou accessoires, sur les conditions particulières, même non monétaires, et sur la charge des frais afférant à la vente ou l'échange, que la mutation intervienne à l'amiable, par voie d'expropriation, de préemption ou de mise en demeure d'acquérir,
- la signature des déclarations d'intention d'aliéner,
- la certification du caractère exécutoire des actes correspondants.

⇒ Dépôt de plainte et main courante

- signature des dépôts de plaintes consécutifs à des infractions, des procès-verbaux d'audition des victimes ainsi que des mains courantes.

Article 3 : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Monsieur Michael SURELLE**, Directeur des affaires juridiques de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Jean LETOQUART**, 14^{ème} vice-Président

en charge de la politique foncière, et de **Madame Marie-Francine FRANCOIS**, Directrice générale des services, en ce qui concerne les actes à prendre dans le domaine suivant :

⇒ Affaires immobilières et patrimoine

Dans le champ de cette délégation, **Monsieur Michael SURELLE**, assumera les fonctions suivantes :

- la signature des compromis de vente ou d'achat authentiques ou sous seing privé,
- la signature des actes authentiques ou sous seing privé de transfert de propriété ou portant sur des droits réels immobiliers,
- la signature des actes authentiques ou sous seing privé constitutifs de baux,
- la signature des décisions fixant un prix et relatives aux indemnités dues aux propriétaires et locataires ou exploitants (notamment les indemnités d'éviction ou d'occupation, les indemnités pour dommages de travaux publics, ...),
- la signature des actes notariés de dépôt de pièces,
- la certification du caractère exécutoire des actes correspondants.

Article 4 : La signature par **Monsieur Michael SURELLE** des pièces et actes repris aux articles 1 à 3 du présent arrêté devra être précédée de la formule suivante :

« Pour le Président et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques,

Michael SURELLE»

La présente délégation de signature vaut pour la signature manuscrite et électronique.

Article 5 : La Directrice générale des services de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché, publié au recueil des actes administratifs de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et notifié à l'intéressée. Copie en sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le receveur de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le 28/02/2023

ID : 062-246200364-20230228-ART_2023_082-AR



Est certifié le caractère exécutoire du
présent arrêté,

Reçu par le Préfet du Pas-de-Calais le 28 février 2023

Affiché à l'hôtel communautaire le 28 février 2023

Le Président de la Communauté
d'agglomération de Lens-Liévin,
Sylvain ROBERT

Je soussignée, **Michael SURELLE**,
reconnais avoir reçu un exemplaire du
présent arrêté le *28 février 2023*

Lens, le *28 février 2023*

Le Président de la Communauté
d'agglomération de Lens-Liévin,

Sylvain ROBERT

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA LENS-LIEVIN (62)
Utilisateur : Flamme Manon

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	ART_2023_082
Objet :	Arrêté portant délégation de signature aux responsables des services communautaires de la CALL - Monsieur Michaël SURELLE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-02-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.5 - Delegation de signature
Identifiant unique :	062-246200364-20230228-ART_2023_082-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 062-246200364-20230228-ART_2023_082-AR-1-1_0.xml	text/xml	947 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : Arrêté_280223_2023_082_MSURELLE.pdf Nom métier : 99_AR-062-246200364-20230228-ART_2023_082-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	148.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 février 2023 à 15h45min38s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 février 2023 à 15h45min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 février 2023 à 15h45min43s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 février 2023 à 15h50min54s	Reçu par le MI le 2023-02-28